

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :

DE LA VILLE DE
ST CLOUD

Mairie de Saint-Cloud

Paraissant tous les mois

La Sécurité Sociale

Généralisation de l'Assurance " VIEILLESSE "

Le régime des Assurances Sociales, institué en France en 1930, ne s'appliquait qu'à certaines catégories de salariés; or, une loi du 22 mai 1946 a posé le principe de la généralisation à toute la population à compter du 1^{er} janvier 1947, de la seule assurance vieillesse (à l'exclusion, ainsi que nous l'avons déjà indiqué dans le précédent bulletin, des enfants à charge de leurs parents, des infirmes ou incurables sans ressources, des personnes âgées de plus de 65 ans et des chômeurs inscrits à un office de placement).

Le choix de ce risque se comprend par le souci qu'a eu le législateur d'assurer un minimum de ressources à une catégorie de citoyens particulièrement éprouvée, celle des personnes âgées et de garantir ce minimum sans pour cela faire appel au budget de l'Etat qui, pour de nombreuses années sans doute, sera incapable de fournir un tel effort.

Il est bien évident que beaucoup de vieillards qui pouvaient vivre assez décemment, en 1939, du revenu des économies qu'ils avaient pu amasser au cours de leur vie, se sont vus, du fait de la guerre, réduits à une situation chaque jour plus précaire, voire même pour un grand nombre à une misère tragique, leurs enfants, soutiens naturels, accablés par leurs propres difficultés, ne pouvant les secourir efficacement.

On peut donc considérer que la quasi totalité des vieillards se trouve dans un état voisin de l'indigence; l'épargne étant ainsi condamnée à jouer désormais un rôle de complément mais ne représentant plus un élément de sécurité suffisant pour assurer les vieux jours de chacun, il fallait donc mettre sur pied un autre système de garantie.

Quelles sont donc les caractéristiques de l'Assurance-Vieillesse ?

Le principe posé est celui de la compensation : cotisations payées par tous, prestations servies à tous.

Trois catégories d'intéressés sont visées par la nouvelle loi.

1° Les *non salariés* pour lesquels la cotisation doit être assise sur le revenu professionnel déclaré aux Contributions Directes. Cette cotisation est du reste déductible du revenu imposable;

2° Les personnes *sans activité professionnelle* qui doivent cotiser sur la base de leur revenu imposable si elles sont assujetties à l'impôt général sur le revenu et les autres, sur la moitié du salaire de base du manœuvre de la catégorie la moins favorisée;

3° Enfin, les *conjointes non travailleurs* qui bénéficient d'un régime tout à fait exceptionnel, et paient une cotisation calculée sur 15.000 francs seulement.

Dans chacun de ces cas, la cotisation est de 9 %.

L'application de cette loi ne pouvant produire son plein effet que dans 15 ans, un régime transitoire a été institué.

Pendant cette période intermédiaire, plusieurs cas sont envisagés :

a) Assurés comptant au moins 5 ans de versement qui recevront une rente égale au 1/10° de l'ensemble des cotisations versées au titre vieillesse;

b) Assurés comptant moins de 5 ans de versement qui seront remboursés de leurs cotisations.

Cependant, il y a lieu de faire une remarque importante : tout cotisant qui n'atteint pas le plafond de ressources prévu pour l'allocation aux vieux (45.000 francs pour un célibataire, 60.000 francs pour un ménage), a droit, dans l'un ou l'autre cas a) et b) à l'allocation aux vieux qui se substitue alors, soit au remboursement de cotisations, soit à la rente qui aurait pu éventuellement être servie.

Lorsque le régime définitif pourra être mis en place, les rentes seront servies selon les modalités en vigueur actuellement pour les Assurances Sociales.

Tout cotisant qui, à 65 ans, comptera 30 ans de versement, aura droit à une pension calculée à raison de 40 % du revenu sur lequel les cotisations auront été basées pendant les dix dernières années avant l'âge de 60 ans.

Cette pension peut être versée dès 60 ans à celui reconnu inapte au travail du fait d'infirmités. Par contre, les intéressés qui ne demanderont pas leurs retraites à 65 ans, verront celle-ci se majorer chaque année sur un taux de 4 % du revenu de base, la rente pouvant ainsi atteindre 44, 48, 52 %, etc...., de ce revenu.

Le minimum de pension garanti sera équivalent au taux de l'allocation aux vieux.

Une pension proportionnelle sera versée à tous ceux qui, ayant atteint l'âge de 65 ans, n'auront pas 30 ans de versement mais 15 ans. Cette pension sera alors égale au 1/30° de la pension normale par année.

C'est pour ce motif que nous avons indiqué plus haut que la loi ne pourrait commencer vraiment à produire ses effets que dans 15 ans pour les personnes astreintes à cotiser depuis le 1^{er} janvier 1947.

Nous pensons que ce minimum d'information concernant l'assurance-vieillesse aura été tout de même suffisant pour permettre à chacun de comprendre la teneur de cette loi essentielle qui est parue au *Journal Officiel* du 23 mai 1946, page 4475, sous la référence : loi n° 46.1146, du 22 mai 1946, portant généralisation de la Sécurité Sociale.

MAJORATION DES RENTES DE LA C. N. R. V. ET DES PENSIONS MUTUALISTES

Une loi du 13 septembre 1946, permet de majorer les rentes des petits retraités de la C. N. R. V. et des Sociétés Mutualistes. Pour bénéficier des avantages prévus, il faut :

- 1° Etre de nationalité française;
- 2° Avoir atteint l'âge de 64 ans avant le 1^{er} janvier 1946;
- 3° Etre titulaire d'une rente au moins égale à 200 francs;
- 4° Ne pas être bénéficiaire de l'allocation aux vieux travailleurs salariés;
- 5° Ne pas disposer de ressources, de quelque nature qu'elles soient, supérieures à 23.800 francs par an;
- 6° Le conjoint du rentier ne doit pas être assujéti à l'impôt général sur le revenu.

Les demandes seront souscrites à la Mairie, 2° bureau, où des explications complémentaires seront données.

Se munir :

— D'un extrait du rôle des Contributions Directes de l'année 1946 ou d'un certificat de non-imposition délivré par le percepteur.

Produire la même pièce au nom du conjoint si le demandeur est marié.

— Du titre de rente.

— Du livret individuel dans le cas de versement à la C. N. R. V.

Les demandes au titre de la répartition 1946 devront être produites le 20 avril 1947, sous peine de forclusion.

Sécurité Sociale - Allocations Familiales

ELECTIONS DU 24 AVRIL 1947

Désignation des sections de vote

La Commission administrative chargée de l'établissement des listes électorales et de la désignation des sections de vote, a décidé de créer les bureaux de vote suivants :

1° Deux bureaux de vote à la Maisie, Salle des Mariages.

Ces bureaux recevront les électeurs inscrits sur la liste « salariés »; le bureau n° 1 pour les électeurs dont les cartes portent les n°s 1 à 1.300; le bureau n° 2 pour les électeurs dont les cartes portent les n°s 1301 à 2.600;

2° Un bureau de vote à l'Ecole des Filles, groupe du Centre, rue des Ecoles, destiné à recevoir les électeurs inscrits sur la liste « Employeurs »;

3° Une section de vote dans chacune des entreprises suivantes qui occupent plus de 100 salariés :

- a) Dispositifs Oléo-Pneumatiques : 177, boulevard de la République;
- b) K. L. G. : 177, boulevard de la République;
- c) Latil (usine de Saint-Cloud) : 76, quai Carnot;
- d) L. T. C. : 19, avenue des Prés;
- e) Avions Marcel Bloch : 78, quai Carnot;
- f) Pompes Guinard : 15, chemin de Fouilleuse;
- g) Laboratoires de Recherches Balistiques et Aérodynamiques : caserne Sully;

- h) Intendance Coloniale : 49, boulevard Washington;
i) Etablissements Billiard : Parc de Saint-Cloud.

Les électeurs qui n'auraient pas reçu leur carte lors de la parution du bulletin, sont priés de vouloir bien la réclamer à la Mairie, 2^e Bureau.

Vote par correspondance

Par décret du 3 avril 1947, le vote par correspondance est admis :

- 1^o Pour l'électeur hospitalisé auquel son état interdit de se rendre au lieu de vote;
- 2^o Pour l'électeur appartenant à la catégorie *travailleurs salariés* que les nécessités de sa profession tiennent le jour fixé pour les élections, éloigné de la commune où il est inscrit.

A cet effet, l'électeur peut déposer à la Mairie du lieu de vote, au plus tard le cinquième jour précédant la date du scrutin :

- a) Une demande de vote par correspondance;
- b) Un certificat d'hospitalisation ou une attestation de l'employeur justifiant son absence.

Logement

Nous ne surprendrons personne en disant que la crise ne s'atténue pas. Les demandes de logement continuent à être présentées à la mairie et la Commission du Logement voit avec une inquiétude accrue grossir le fichier des demandes insatisfaites.

Comment pourrait-il en être autrement, si l'on considère que le nombre des cartes d'alimentation distribuées aux habitants de Saint-Cloud, est passé de 17.045 en janvier 1946, à 18.029 en décembre 1946, pour atteindre 18.396 en février 1947.

Nous nous trouvons donc en face d'une augmentation sérieuse de la population clodoaldienne alors que, pour des raisons totalement indépendantes de notre volonté, le nombre de logements, loin de suivre la même progression, diminue.

En effet, on sait que nous avons dû interdire l'habitation dans les immeubles situés 16, rue de la Paix, 44, rue Royale et 8, rue Jeanne, qui menacent ruines, et combien d'autres locaux, faute d'entretien possible, se transforment petit à petit en taudis.

Et cependant, la situation de nombreux foyers reste tragique. Familles nombreuses entassées dans un nombre de pièces ridiculement insuffisant, et tous ces jeunes foyers qui attendent, chez les parents, d'avoir trouvé un logement, et nous savons combien cette situation, dans bien des cas, est difficile à maintenir.

Que dire aussi de tous ces jeunes qui sont las de remettre à plus tard la réalisation de leur plus cher espoir parce qu'ils ne savent où se loger.

Nous l'avons déjà dit, la solution ne peut être trouvée sur le plan local et toutes les mesures que nous pourrions prendre ne sont que palliatifs, à portée bien réduite.

Tous les efforts possibles sont faits cependant pour ne laisser libre aucun local utilisable. Aussitôt que nous découvrons ou que nous apprenons qu'un local est réquisitionnable, le nécessaire est immédiatement fait au bénéfice d'un prioritaire.

Mais on a pu voir, par les indications que nous avons données dans un récent *Bulletin Municipal*, que les conditions dans lesquelles peut dorénavant être obtenue une réquisition, ne permettaient pas d'en escompter, dans tous les cas, la réussite.

Bien sûr, nous savons bien que la situation du logement n'est pas meilleure hors de notre ville et, dans

toutes les communes, même dans celles qui disposent de moyens beaucoup plus considérables que Saint-Cloud, les mêmes cris de détresse se font entendre.

Ce n'est pas une raison, au contraire, pour que nous restions indifférents à ceux que nous entendons autour de nous.

Le Service du logement est sur les dents et sa tâche, qu'on veuille bien nous croire, n'est pas simple et facile.

Un rayon d'espoir, cependant, que nous voulons communiquer à nos lecteurs sans plus attendre.

Depuis plusieurs semaines déjà, la Municipalité est intervenue à nouveau, de façon pressante, auprès des Services de la Reconstruction, pour que ceux-ci prennent en charge la mise en état d'habitation de certaines maisons et villas dont, pour des raisons diverses, l'intérieur a été complètement détruit et saccagé.

Nous nous garderons bien de faire luire ici de trop magnifiques espoirs. Nous savons bien que, en mettant les choses au mieux, tout ce qui pourra être fait, sera encore très insuffisant pour donner satisfaction à tous, mais, l'exemple de la « Tête Noire » est suffisamment concluant pour que nous essayions de recommencer l'expérience ailleurs.

Nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs au courant des démarches et tractations en cours.

Que l'on sache bien que tout ce qui peut être fait pour améliorer si peu que ce soit la situation est entrepris et poursuivi avec une persévérance et une ténacité jamais lassées.

Nous terminerons ce court exposé en nous adressant spécialement aux personnes qui, dans leur villa, disposent de plus de place qu'elles n'en ont strictement besoin.

De hautes autorités ont récemment encore attiré l'attention sur le devoir qui s'impose à ces personnes de tout faire pour aider ceux qui souffrent de l'insuffisance des locaux d'habitation. Il y a là un devoir strict de solidarité humaine.

Sans doute, cela doit entraîner quelque gêne et d'incontestables dérangements, mais, dans les temps difficiles que nous vivons, cette considération ne devrait pas entrer en ligne de compte.

Il ne peut être question, en cette matière, de donner de son nécessaire, mais il y a des superflus qui pourraient, qui devraient, être mis à la disposition de ceux qui n'ont rien.

N'attendez pas qu'une réquisition vous impose des compagnons d'habitation que vous jugerez peut-être indésirables, prenez les devants en confiant vos pièces excédentaires à tel jeune foyer ou à telle famille que vous connaissez et avec lesquels vous savez pouvoir entretenir des rapports convenables.

LE CHAUFFAGE

DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX

Par une circulaire en date du 11 mars 1947, M. le Préfet de Seine-et-Oise a fait connaître que les chauffages des établissements communaux publics devaient cesser le 23 mars 1947, conformément à une décision prise par M. le Répartiteur en Chef des Charbons.

Nous nous sommes donc conformés à cette décision et avons arrêté tous les chauffages dans les établissements publics communaux et notamment dans les écoles.

A ce propos, nous croyons qu'il n'est pas inutile que nos concitoyens sachent quelle a été la consommation de charbon dans les différents établissements communaux, au cours de l'hiver 1946-1947, et quelles difficultés a dû surmonter la municipalité pour arriver à chauffer ces établissements en raison du manque de combustible.

La consommation en charbon a été la suivante :

Ecoles du Centre.....	57 tonnes 500
Ecoles de Montretout.....	39 tonnes 170
Ecole des Coteaux.....	39 tonnes 150
Mairie	38 tonnes 125
Maison des Jeunes et de l'Education Populaire..	21 tonnes 400
Perception	7 tonnes 470
Bains-douches	27 tonnes 100
Divers	8 tonnes 700

Au total..... 238 tonnes 610

Pour trouver cette quantité importante de charbon, nous avons dû faire appel à de nombreux négociants en combustible et effectuer des démarches pressantes auprès des organismes chargés de délivrer les bons. Il nous fallait, en effet, avoir des bons prioritaires et surtout trouver le négociant susceptible de nous approvisionner. Alors que pour les écoles notamment, plusieurs tonnes étaient nécessaires, nous ne trouvions que quelques dizaines de kilos. Nous avons même été amenés, pour faire la soudure entre deux livraisons aux écoles des Coteaux, à prendre quelques sacs de charbon dans un autre établissement. C'est d'ailleurs ce qui a fait dire à une certaine presse locale, que les enfants du quartier des Coteaux étaient traités différemment de ceux de Montretout. Il faut vraiment méconnaître les difficultés actuelles et être partial pour faire de telles remarques. Si nous nous reportons, en effet, au tableau de consommation ci-dessus, nous constatons qu'il a été brûlé 39 tonnes 170 de combustible aux écoles de Montretout pour 530 enfants et 39 tonnes 150 aux écoles des Coteaux pour 340 enfants. Nous nous demandons où est la différence.

Malgré toutes ces difficultés, nous avons pu maintenir du feu dans nos écoles et sans en tirer aucune vanité, nous sommes quand même fiers d'avoir pu éviter la fermeture de celles-ci, comme cela s'est produit dans beaucoup de localités. Ce que nous voulions avant tout, c'est que nos enfants ne souffrent pas trop, en classe, d'un hiver qui s'est révélé particulièrement long et rigoureux et nous sommes heureux du résultat obtenu.

Bien entendu, pour arriver à ce résultat, nous avons dû, en dehors du mal que nous nous sommes donné pour trouver du combustible (coke ou charbon), prendre quelques mesures, notamment fermer l'établissement municipal de bains douches et ne donner que parcimonieusement le charbon à la Maison des Jeunes et de l'Education Populaire. Nous savons que les jeunes et les personnes qui ont fréquenté ou habité cette maison n'ont pas toujours eu chaud, malgré une consommation de 21 tonnes, car il aurait fallu plus de 30 tonnes pour assurer un chauffage normal, mais il nous était impossible de mieux faire.

Nous espérons que les Pouvoirs publics prendront toutes dispositions, au cours de l'été 1947 et que nous pourrons assurer normalement le chauffage de nos établissements l'hiver prochain.

**

REOUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT MUNICIPAL DE BAINS-DOUCHES

Nous sommes heureux d'informer nos concitoyens que l'Etablissement Municipal de Bains-Douches qui avait été provisoirement fermé en raison, d'une part, du manque de charbon, d'autre part, des travaux à effectuer en vue d'améliorer le service, a rouvert ses portes le jeudi 3 avril 1947, avant les fêtes de Pâques.

Magasins témoins

Nous reproduisons ci-après l'arrêté en date du 15 mars 1947, par lequel le Maire de Saint-Cloud a agréé, après avis de la Commission d'Assainissement des Marchés et du Chef de Service Départemental du Contrôle et des Enquêtes Economiques, à Versailles, certaines entreprises commerciales comme magasins-témoins, conformément au décret du 9 janvier 1947.

Le placard officiel signalant aux consommateurs le classement de l'entreprise en qualité de magasin-témoin a été affiché à la devanture de l'établissement :

Le Maire de Saint-Cloud,

Vu le décret du 9 janvier 1947, relatif à l'assainissement du marché;

Vu les demandes présentées par des entreprises commerciales de Saint-Cloud, tendant à obtenir leur agrément en qualité de magasin-témoin;

Vu les avis formulés, d'une part, par la Commission d'Assainissement du Marché de Saint-Cloud, d'autre part, par le Chef du Service Départemental du Contrôle et des Enquêtes Economiques, à Versailles;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — Sont agréées en qualité de magasin-témoin les entreprises commerciales ci-après :

- N° 1 DUPRÉ, 16, rue de l'Eglise, à Saint-Cloud : crèmerie, épicerie.
- N° 2 GAILLARD, 15, rue de l'Eglise, à Saint-Cloud : Volailles, beurre, œufs.
- N° 3 LE BOURVELLEC, rue Royale, à Saint-Cloud : poissonnier.
- N° 4 JOLY, 13, rue de l'Eglise, à Saint-Cloud : poissonnier.
- N° 5 DE SCHRYDER, marchand forain (marchés de Saint-Cloud) : poissonnier.
- N° 6 DROMER, 17, rue de l'Avre, à Saint-Cloud : poissonnier.
- N° 7 ALBINET, 24, avenue Bernard-Palissy, à Saint-Cloud : boucher.
- N° 8 BERNARD, 9, avenue Bernard-Palissy, à Saint-Cloud : boucher.
- N° 9 BUREL, 5, avenue de Longchamp, Saint-Cloud : boucher.
- N° 10 DARDART, 4, place du Pas, Saint-Cloud : boucher.
- N° 11 DRIEUX, 9, rue Royale, Saint-Cloud : boucher.
- N° 12 GOUIN, 84, avenue Maréchal-Foch, Saint-Cloud : boucher.
- N° 13 JAMAIN, 36, rue Royale, Saint-Cloud : boucher.
- N° 14 LACOUTURE, 13, rue Gounod, Saint-Cloud : boucher.
- N° 15 RIBBE, 25, rue des Tennerolles, Saint-Cloud : boucher.
- N° 16 TAPIN, 54, boulevard de la République, Saint-Cloud : boucher.
- N° 17 THIEBAULT, 17, rue d'Orléans, Saint-Cloud : rideaux, tissus, dentelles, laines.
- N° 18 CHRETIEN, 75, boulevard Sénard, Saint-Cloud : charcuterie, comestibles.
- N° 19 COME, 30, avenue Bernard-Palissy, Saint-Cloud : charcuterie, alimentation.
- N° 20 PILATTE, 5, rue Royale, Saint-Cloud : charcuterie.

ART. 2. — Il sera délivré par la Mairie, à chaque entreprise commerciale visée ci-dessus, un placard officiel qui sera apposé sur l'établissement pour être lisible de la rue et qui comprendra l'indication :

- 1° De la raison sociale de l'établissement;
- 2° De la mention « magasin-témoin ».

ART. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à chacune des entreprises commerciales visées ci-dessus, ainsi qu'au Commissaire de Police de Saint-Cloud et à chaque membre de la Commission d'Assainissement du Marché.

ART. 4. — Le présent arrêté sera affiché dans les panneaux municipaux.

Fait à Saint-Cloud, le 15 mars 1947.

Le Maire : CHAVETON.

Commission d'assainissement du Marché

Cette Commission poursuit ses travaux et a tenu une nouvelle réunion le 25 mars.

A ce propos, nous croyons utile de préciser ici que son but est essentiellement de défendre les intérêts des consommateurs, mais ceux-ci se confondent généralement avec ceux des commerçants honnêtes et respectueux des règlements en vigueur.

Il ne s'agit donc pas de dresser consommateurs contre commerçants.

C'est, au contraire, l'union des consommateurs et des commerçants honnêtes qui permettra un assainissement normal du marché.

Les années d'occupation ont donné à beaucoup de Français une conception du commerce qui ne peut être maintenant tolérée. Il s'agit de revenir à l'honnêteté dans les transactions, et comprendre que le droit à un juste et légitime bénéfice ne permet pas de profiter d'un état de pénurie pour condamner ses concitoyens à mourir de faim, en réalisant des profits scandaleux.

La Commission d'Assainissement du Marché est bien décidée à poursuivre énergiquement tous ceux qui se rendraient coupables de tels procédés et qui ne respecteraient pas les règlements.

Les membres qui composent la Commission n'ont accepté les fonctions qui leur ont été confiées que pour servir l'intérêt général.

Ils demandent à toute la population de les aider dans leur tâche, en leur signalant tous les abus ou irrégularités.

Ce n'est qu'avec l'aide et l'appui de tous les Clodoaldiens qu'elle pourra faire du bon travail.

À toute personne qui estimerait devoir saisir la Commission d'une réclamation ou simplement lui signaler un fait dont elle pourrait avoir à se plaindre, les moyens suivants sont offerts :

- 1° Un registre est ouvert à la Mairie (6^e bureau), où l'on peut s'adresser pour formuler la déclaration que l'on estime devoir faire;
- 2° On peut s'adresser à la permanence assurée chaque dimanche, de 9 h. 30 à 11 h. 30, à la Mairie, par deux membres de la Commission;
- 3° Les personnes qui composent la Commission sont connues, leurs noms et leurs adresses ont été publiées dans le *Bulletin Municipal* de mars. Il est donc possible de s'adresser à l'une d'elles dont le domicile est proche du vôtre;
- 4° On peut formuler sa réclamation par lettre adressée à la Commission d'Assainissement du Marché, à la Mairie.

Certaines personnes, nous dit-on, hésitent à parler parce qu'elles craignent des « représailles » de la part de leur fournisseur.

Qu'elles se rassurent et n'hésitent pas à faire leur devoir. Les noms des réclamants ne seront jamais divulgués.

Toute plainte donnera lieu à une enquête et la Commission n'entreprendra aucune action avant d'avoir acquis la certitude que la plainte est fondée.

De leur côté, les consommateurs ont à faire, bien souvent, leur éducation. Il ne s'agit plus d'acheter n'importe quoi à n'importe quel prix. Ils doivent, dans toute la mesure du possible, se défendre eux-mêmes.

Pour les y aider, un tableau portant les prix normaux de vente au détail des principales denrées alimentaires est placé à l'entrée des marchés et renseignera les acheteurs.

L'Affichage dans Saint-Cloud

Dans le bulletin n° 15 du 10 février 1947, a été publié l'arrêté municipal du 21 janvier 1947 portant réglementation de l'affichage.

Or, par suite d'une erreur d'impression, l'article 3 qui porte le n° 2 n'est pas compréhensif. Il convient de lire ce qui suit :

ART. 3. — L'affichage privé, en dehors des enseignes commerciales soumises à autorisation préalable selon les dispositions du règlement de voirie municipale, devra se faire obligatoirement dans les emplacements ci-dessous désignés qui seront nettement délimités par des cadres spécialement appropriés et numérotés.

D'autre part, dans les emplacements, il y a lieu d'ajouter : n° 22, angle du quai Carnot et angle de l'avenue de Longchamp, dimension de l'emplacement : 3 m. x 2 m.

Conformément aux dispositions de l'arrêté sus-visé, les emplacements d'affichage ont été encadrés de manière à ce que chacun sache bien où les affiches doivent être apposées.

Les sociétés, associations, groupements ou toutes personnes susceptibles d'apposer ou de faire apposer des affiches sont invitées à se conformer aux prescriptions de cet arrêté municipal et à ne faire mettre des affiches que dans les cadres réservés à cet effet. Elles sont avisées que toutes les affiches placées en dehors de ces cadres seront immédiatement lacérées sans préjudice des poursuites qui pourront être exercées pour infraction à la loi sur l'affichage.

La Municipalité espère que tous les Clodoaldiens comprendront la nécessité de cette réglementation qui est faite dans l'unique but de rendre la ville propre et qu'elle n'aura pas à constater d'infraction, chacun ayant à cœur de donner à Saint-Cloud un aspect agréable.

SPORTIFS !

Des nouvelles du Stade

Nous indiquions à nos lecteurs, dans le n° 14 de janvier 1947 du *Bulletin Municipal*, que nous avions demandé à l'Autorité supérieure d'activer la procédure concernant l'acquisition des terrains, quai Carnot, devant permettre à la ville de commencer l'aménagement du stade dont on parle à Saint-Cloud depuis si longtemps.

Cette procédure, qui consiste d'abord à acquérir les terrains, soit amiablement, soit par expropriation, est enfin déclanchée. Par arrêté en date du 1^{er} mars 1947, M. le Préfet de Seine-et-Oise a prescrit qu'il serait procédé dans la commune de Saint-Cloud :

- 1° A une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'équipement sportif, réalisable dans la propriété dénommée « Parc de Béarn », située quai Carnot, entre la rue Feudon et la rue des Milons;
- 2° A une enquête confondue avec la précédente en vue de la cession à la ville de Saint-Cloud, par voie d'expropriation, des terrains dont il s'agit.

L'enquête, qui a eu lieu du 17 au 29 mars, est terminée et le dossier a été retransmis à la Préfecture de Seine-et-Oise qui va maintenant saisir le Président du Tribunal Civil de Versailles pour que celui-ci rende une ordonnance d'expropriation et d'envoi en possession en ce qui concerne les terrains qui n'ont pu faire l'objet d'une cession amiable.

Nous suivons de très près les différentes phases de la procédure, afin de pouvoir, dès que nous en aurons la possibilité, commencer les premiers aménagements des terrains (remblayage, nivellement, etc...). Nous tiendrons nos lecteurs informés de l'état d'avancement des travaux.

RÉCEPTION
A LA SALLE DE GYMNASTIQUE MUNICIPALE
DES JEUNES GENS AYANT PARTICIPÉ
AU CROSS NATIONAL DE LA FORMATION
PREMILITAIRE

Dimanche 30 mars, s'est déroulé à Saint-Cloud, sur l'hippodrome, le « Cross des Six Nations » qui, comme on le sait, a été gagné par l'équipe française avec le coureur PUJAZON en tête.

Ce même jour, avait lieu le « Cross National de la Formation Prémilitaire », disputé en première partie de cette belle réunion sportive. Prenaient part à cette épreuve 270 jeunes gens (3 par département), de la classe 1948, appartenant aux formations prémilitaires de France. Le vainqueur de l'épreuve au classement individuel fut le jeune MERMET, du département du Rhône. Au classement par équipe, ce fut les jeunes du département du Finistère qui se classèrent premiers.

Les dirigeants de la formation prémilitaire, désireux de remettre des récompenses aux vainqueurs de cette épreuve et d'offrir un vin d'honneur à tous ces jeunes gens, ont demandé à ce que la Salle de Gymnastique Municipale, rue Hébert, soit mise à leur disposition.

C'est avec plaisir que la Municipalité, heureuse de participer à cette manifestation et de montrer tout l'intérêt qu'elle porte aux questions sportives, a donné satisfaction aux organisateurs et fit aménager convenablement la salle.

A 17 h. 30, M. CHAVETON, Maire, reçut M. MITTERRAND, Ministre des Anciens Combattants, remplaçant M. BOURDAN, Ministre de la Jeunesse, des Arts et des Sports; M. Gaston ROUX, Directeur Général des Sports; M. Paul MÉRICAMP, Président de la Fédération Française d'Athlétisme; le Colonel LACABANNE, responsable de la Formation Prémilitaire; M. LAMBERT, Inspecteur Général des Sports. M. CHAVETON prononça une allocution, de même que M. MÉRICAMP et Monsieur le Ministre. Ils ne manquèrent pas de féliciter chaudement les vainqueurs.

Il fut ensuite procédé à la remise des récompenses, sous les applaudissements nourris de tous et le vin d'honneur fut servi.

Les jeunes des différents départements rejoignirent ensuite la gare de Saint-Cloud, en emportant de cette journée sportive et de la magnifique réception organisée à leur intention, un inoubliable souvenir.

REMISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC
DES JARDINS DU TROCADERO

Entrée par la rue des Ecoles

Dans différents bulletins, nous avons mis nos lecteurs au courant des démarches entreprises par la Municipalité pour obtenir la réouverture de l'entrée dans le parc de Saint-Cloud par la rue des Ecoles et la remise à la disposition du public des jardins du Trocadéro.

Les démarches de la Municipalité ont enfin abouti. Nous avons en effet reçu, le 26 mars dernier, une lettre par laquelle M. l'Architecte en Chef, Conservateur du Domaine National de Saint-Cloud, nous informe que les jardins du Trocadéro sont remis à la disposition du public, samedi 30 mars 1947 et qu'il sera possible d'accéder au parc par la porte d'entrée de la rue des Ecoles.

Les heures d'ouverture et de fermeture de cette porte ont été fixées ainsi qu'il suit par l'Administration du Domaine National de Saint-Cloud :

Du 1^{er} novembre au 28 février : de 8 h. à 17 heures.

Du 1^{er} mars au 30 avril : de 8 h. à 19 heures.

Du 1^{er} mai au 31 août : de 8 h. à 20 heures.

Du 1^{er} septembre au 31 octobre : de 8 h. à 18 heures.

Vaccination antivariolique

Plusieurs cas de variole se sont déclarés récemment à Paris. Une nouvelle extension de la maladie est à craindre.

Seules peuvent être atteintes par la contagion, les personnes qui ne sont pas protégées contre la maladie par la *vaccination antivariolique*.

La vaccination antivariolique est strictement obligatoire pour les enfants et jeunes gens, au cours de leur première, de leur onzième et de leur vingt-et-unième année, et pour tous ceux qui, pour une raison quelconque, n'ont pas été régulièrement vaccinés ou revaccinés à ces âges.

Il est indispensable, dans l'intérêt même des enfants et des jeunes gens qui y sont assujettis, que cette obligation soit exactement respectée.

En outre, il est instamment rappelé à toutes les personnes qui n'ont pas été vaccinées ou revaccinées avec un résultat positif depuis moins de cinq ans, qu'il est de leur intérêt de se soumettre, sans délai, à la vaccination. Cette recommandation s'applique, en particulier, aux personnes âgées qui, souvent en raison de leur vaccination trop ancienne, ne possèdent plus une immunité suffisante contre la maladie.

Pour vous faire vacciner, pour faire vacciner vos enfants, adressez-vous à votre médecin ou aux sages-femmes ou présentez-vous aux séances de vaccination gratuites, organisées par les soins de la Mairie.

Des affiches apposées prochainement sur les panneaux municipaux, donneront l'indication des lieux, jours et heures des séances gratuites organisées à Saint-Cloud.

En ce qui concerne les nourrissons (enfants de 1 à 3 ans), les séances de vaccinations gratuites auront lieu de la façon suivante :

— *Au Dispensaire*, 11, rue Albert-I^{er}, les 16 avril, 30 avril et 4 mai, à 17 heures.

— *A la Consultation*, 26, rue Dailly, les 25 avril, 9 et 23 mai, à 15 heures.

Le Ministre de la Santé Publique et de la Population adresse un pressant appel aux médecins, aux sages-femmes, aux chefs de famille, aux responsables des collectivités infantiles, quelles qu'elles soient, afin qu'ils apportent à l'application des vaccinations prescrites, leur concours le plus total.

ACTIVITÉS
DE LA MAISON DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Deux brillantes conférences ont été données en mars.

M. LAURENCE, ancien universitaire, actuellement publiciste colonial, a fait, le 13 mars, un magistral exposé de *L'œuvre de la France dans ses territoires d'outre-mer*. Après avoir retracé d'une manière saisissante l'histoire de la colonisation française et rendu un émouvant hommage aux fondateurs de notre empire, le distingué conférencier s'est attaché à montrer comment l'action de la France avait été surtout une action civilisatrice. Sous ce rapport, l'empire français n'a pas son égal. Les indigènes d'Afrique l'ont bien compris, puisque c'est du Tchad qu'est parti le mouvement de libération. La France, affirme avec force M. LAURENCE, sera coloniale ou elle ne sera pas. Sans doute, l'œuvre est loin d'être terminée. Aussi, M. LAURENCE conseille-t-il aux jeunes gens qui ont des vellétés de s'expatrier en Amérique d'orienter leurs activités vers les colonies pour parachever notre action civilisatrice et cimenter « L'Union Française ».

Deux films magnifiques illustrèrent cette conférence.

M. LE GOFF, licencié ès-lettres, titulaire de plusieurs certificats d'histoire et élève de l'École Normale Supérieure de Paris, a évoqué, le 27 mars, les principales époques de l'histoire de Saint-Cloud. Sa causerie, d'une belle tenue littéraire et bourrée de savoureux anecdotes, a littéralement captivé les auditeurs.

Elle leur a fourni, une fois de plus, l'occasion d'être fiers d'une cité aussi riche en souvenirs historiques.

M. LE GOFF est un jeune conférencier « qui promet ».

Des conférences sont prévues sur le radar, les voyages interplanétaires, l'Amérique, l'Afrique Equatoriale, la pensée allemande, le jazz, la musique et la danse. La date exacte de ces conférences sera publiée par voie d'affiches.

La conférence sur le « Radar » aura lieu le samedi 19 avril, à 21 heures. Elle sera faite avec démonstration d'appareils et projection cinématographique, par M. LAZARD, Ingénieur en Chef de la Marine.

Les Jeunesses Protestantes, que dirigent avec dévouement, compétence et autorité, Madame et M. le Pasteur CAZALIS, ont donné, les 19 et 20 mars, deux représentations magnifiquement réussies, d'une pièce tirée de *Katrina*.

LE CINEMA POUR LES ENFANTS

Le Conseil Municipal, poursuivant son programme de réalisations, vient de doter la Maison des Jeunes et de l'Éducation Populaire, 26, rue Dailly, à Saint-Cloud, d'un appareil de cinéma, dernier modèle, marque Hortson, de 16 m/m, avec lampe à arc. Cet appareil va permettre, après les fêtes de Pâques, de donner, le jeudi, aux enfants de Saint-Cloud, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, des séances de cinéma, au cours desquelles seront projetés des films éducatifs et amusants.

Pour permettre à tous les enfants d'âge scolaire de Saint-Cloud d'assister à ces séances dans la salle qui contient 200 places, un roulement sera établi entre les écoles de Saint-Cloud.

Les directeurs et directrices de ces écoles recevront un certain nombre de billets qu'ils remettront aux enfants fréquentant leur établissement, désireux de se rendre au cinéma le jeudi. C'est sur présentation de ce billet que les enfants seront admis gratuitement dans la salle.

La surveillance de cette salle sera assurée par les soins de la Municipalité.

C'est M. CHAVEGRAND, directeur de la Maison, aidé du personnel placé sous ses ordres, qui exercera cette surveillance. M. CHAVEGRAND aura en outre toute latitude pour admettre aux séances des enfants qui, pour une raison quelconque, n'auraient pu y assister avec leurs camarades d'école.

Le programme sera porté à la connaissance des enfants par les soins de leur maître d'école.

Une affiche apposée en ville et diffusée dans les écoles fera connaître la date à laquelle commencera la première séance. Des démarches sont actuellement effectuées pour trouver des films intéressants et nous espérons obtenir rapidement satisfaction.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Liste de livres nouvellement acquis

Série B - Religion

ROPS Daniel : <i>L'Histoire Sainte</i>	50.001
ROPS Daniel : <i>Jésus en son temps</i>	50.002
XXX : <i>Le Livre du Commencement</i>	50.000

Série C. - Philosophie

Sociologie :

DUVEAU Georges : <i>La Vie Ouvrière en France</i>	20.0002
---	---------

Philosophie générale :

BERKELEY : <i>L'Analyse</i>	15.022
BOUGLE : <i>Essais sur le Régime des Castes</i>	15.013
BREHIER : <i>Histoire de la Philosophie</i>	15.003
	à 15.007

BRUNSWIC : <i>Héritage de Mots, Héritage d'Idées</i>	15.017
DEJEAN : <i>L'Emotion</i>	15.012
GILBERT : <i>Langage de la Science</i>	15.020
GILSON : <i>Le Thomisme</i>	15.009
HUBERT : <i>Esquisse d'une Doctrine de Moralité</i>	15.018
HUBERT : <i>Traité de Pédagogie Générale</i>	50.027
JANKELEVITCH : <i>L'Alternative</i>	15.011
LANG : <i>L'Homme Libre, ce Prisonnier</i>	50.034
LAPORTE : <i>Le Problème de l'Abstraction</i>	15.010
LAPORTE : <i>Le Rationalisme de Descartes</i>	15.017
LÉVY : <i>Maïmonide</i>	15.021
POINCARRÉ : <i>La Science et l'Hypothèse</i>	50.033
MASSON-OURSSEL : <i>La Philosophie en Orient</i> ..	15.008
POINCARRÉ : <i>La Valeur de la Science</i>	50.032
PRADINES : <i>Traité de Psychologie</i>	50.023
	à 50.025
LE SENNE : <i>Traité de Caractéologie</i>	50.026
SERRUS : <i>Le Parralélisme Logico-Grammatical</i> ..	15.014
SUDRE : <i>Personnage d'Au-Delà</i>	15.023
WALLON : <i>Origine de la Pensée chez l'Enfant</i> ..	15.015
PRZYLUKSI : <i>La Participation</i>	50.028

Série E. - Sciences appliquées

Médecine :

LA VARENNE : <i>Voulez-vous que vos enfants soient de bons élèves</i>	26.000
---	--------

Série K. - Géographie

DHANGOPAL MUKERJI : <i>Village Indou</i>	57.003
FORBIN : <i>Les Richesses de l'Asie</i>	25.003

Série F. - Sciences Sociales

SAUVY Alfred : <i>Richesses et Population</i>	15.000
---	--------

Série G. - Beaux-Arts

WHITE : <i>Dans l'Ardente Clarté : Goya</i>	85.005
---	--------

Série H. - Histoire

Histoire et généralités :

CHASTENET Jacques : <i>20 ans d'Histoire Diplomatique 1919-1939</i>	21.018
GAFENCO Grégoire : <i>Derniers Jours de l'Europe</i> ..	21.517
Histoire des pays étrangers :	
CARLO SFORZA : <i>L'Italie, telle que je l'ai vue</i> ..	34.032
SCHAEFFER : <i>Amérique, nous t'ignorons</i>	73.048
Histoire de France :	
DANSETTE : <i>Le Boulangisme</i>	64.117

Biographies et essais historiques

Lieutenant-Colonel CARRÉ : <i>François Martin</i> ..	85.165
BERTAUT : <i>Madame Tallien</i>	45.068
BOURCET Marguerite : <i>Le Duc et la Duchesse d'Alençon</i>	45.070
LEFLON Jean : <i>Gerbert. Humanisme et Chrétienté au x^e siècle</i>	45.071
REGIS : <i>Pauline Fourres, Maîtresse de Bonaparte</i> ..	45.069

Guerre 1939-1945

BUTCHER Henry : <i>Trois ans avec Eisenhower</i> ..	95.009
CARTIER : <i>Les Secrets de la Guerre, révélés par Nuremberg</i>	95.008
DARRIET et F. BŒUF : <i>Intermède</i>	95.010

Série L. - Littérature et essais littéraires

BADY et CHEVALIER : <i>L'Ame Française à travers la Littérature</i>	50.031
DUCRAY : <i>Gérard de Nerval</i>	50.032
FOULET : <i>Petite Syntaxe de Langue Française</i> ..	50.035
MICHELSON : <i>Les Grands Prosateurs Russes</i> ..	50.034

Série M. - Romans

ACHARD Georges : <i>Le Sable et l'Ecume</i>	50.347
BUCK Pearl : <i>Un Cœur Fier</i>	50.313

BROMFIELD Louis : <i>Anna Bolton</i>	50.354
CRONIN : <i>Les Vertes Années</i>	50.355
DEINCOURT Jean : <i>L'Epreuve de l'Amour</i>	50.342
DESCAVES : <i>Les Hommes Eparpillés</i>	50.345
DUHAMEL Georges : <i>Les Fables de mon Jardin</i>	50.357
DUMAS Alexandre : <i>Le Sphinx Rouge</i>	50.344
EHRENBORG : <i>Le Destin du Capitaine Volkov</i>	50.353
GAILLIT : <i>Thomas Nipernaadi</i>	50.332
DE GIMAZANE : <i>La Première Pierre</i>	50.349
GAUTIER : <i>L'Oreille</i>	50.360
DE GIMAZANE : <i>Pain d'Orgueil</i>	50.350
GUIREC : <i>Le Carrefour des Anges</i>	50.309
GROSSARD : <i>Le Crépuscule des Vivants</i>	50.346
KELLER Gottfried : <i>Henri-le-Vert</i>	15.012
KOESTLER A. : <i>Le Bar du Crépuscule</i>	50.314
LAVARENDE : <i>Nez-de-Cuir, Gentilhomme d'Amour</i>	50.334
LE POIRRIER : <i>Entraves</i>	50.319
LEVERT : <i>Le Singe Rouge (policier)</i>	50.352
MARKHAL-PHAL : <i>Le Festin des Vautours</i>	50.317
MAUROIS André : <i>Terre Promise</i>	50.323
MILOCZ : <i>Contes et Fables de Lithuanie</i>	50.358
DE MIOMANDRE : <i>Les Jardins de Marguilène</i>	50.322
MONTHERLAND : <i>La Relève du Matin</i>	50.322
NELS Jacques : <i>Poussière du Temps</i>	50.348
DE POURTALES : <i>Les Contes du Milieu du Monde</i>	50.356
PRIESTLY : <i>La Ruelle de l'Ange</i>	50.330
ROBEL Jean : <i>L'Hibiscus Rouge</i>	50.341
Mazo de LA ROCHE : <i>La Vraie Maison</i>	50.362
ROLIN : <i>Les Deux Sœurs</i>	50.343
SELMINEN Sally : <i>Long Printemps</i>	50.351
VISSOUZE : <i>Ecir</i>	50.316
XXX : <i>Les Œuvres Libres</i>	50.327

Ravitaillement et Rationnement

Savon

Le ticket SN de la feuille de denrées diverses de mars 1947 est validé pour la perception de :

50 gr. de savon de ménage pour les catégories M, C, V, J2, J3.

150 gr. de savon de ménage pour la catégorie J1.

350 gr. de savon de ménage pour la catégorie E.

100 gr. de savon de ménage pour les catégories P1 et P2.

Les tickets spéciaux pour professionnels, catégories P1 et P2 sont validés pour 100 gr. de savon de ménage.

Le détersif A.G.S. 103 et le détersif au savon à 6 % d'acides gras, seront désormais vendus aux consommateurs sans remise de tickets de rationnement ainsi que le savons mou à 12 % d'acides gras.

Chaussures. - Ressemelage de chaussures

Les consommateurs, titulaires d'une carte de textiles des catégories J et A pourront bénéficier d'un ressemelage en cuir contre remise à un cordonnier ou réparateur de leur choix, en même temps que des chaussures à réparer, du ticket-lettre AM extrait de ladite carte.

Toute acceptation par les réparateurs ou cordonniers des tickets-lettres, sans remise simultanée des articles à réparer, est strictement interdite.

Tous les consommateurs pourront obtenir librement, sans remise de tickets, des ressemelages en caoutchouc.

Attribution de monnaie-matière « acier » aux particuliers

Par circulaire du 12 mars, Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise vient de faire connaître que le contingent de monnaie-matière « acier » mis à la disposition de la Délégation Départementale de la Production Indus-

trielle, 26, rue de la Pépinière, à Paris, est complètement épuisé et que les demandes de bons monnaie-matière « acier » qui seront présentées, ne pourront recevoir satisfaction immédiate.

Les dites demandes sont mises en attente et les intéressés recevront un avis dès que le contingent du 2^e trimestre 1947 aura été délivré.

Afin d'éviter l'encombrement des demandes, il est instamment demandé aux Clodoaldiens de ne présenter des demandes de bons monnaie-matière que pour des besoins strictement urgents, tels que tuyaux de poêle, etc...

Lait concentré et en poudre

VALIDATION DE TICKETS

A partir du 1^{er} avril 1947, les tickets de lait concentré ou en poudre, reviendront à validité mensuelle.

En conséquence, les tickets portant la mention « Mars-Avril » ne sont valables que pour le mois de mars.

Les titres spéciaux pour avril seront distribués à la Mairie, Service du Ravitaillement.

Régimes

Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise vient de faire connaître :

1^o Que pour les régimes de suralimentation, il ne sera pas délivré de tickets de soja aux bénéficiaires de ce régime;

2^o Que pour l'obtention des régimes III (restriction hydrocarbonée), le visa des certificats médicaux par le centre de validation de la région parisienne à l'hôpital Saint-Antoine, à Paris, n'est plus nécessaire, ce centre venant d'être supprimé. Ce régime pourra être obtenu sur simple présentation du certificat délivré par le médecin traitant.

3^o Que les nouveaux taux de rations de sucre pour les bénéficiaires des régimes I et II sont fixés ainsi qu'il suit :

Régime II : 0 k. 500 de sucre au lieu de 0 k. 750.

Régime I : 1 kilo de sucre au lieu de 1 k. 500.

Les titulaires de ce dernier régime percevront, en échange de leur feuille normale de pain : 3 k. 750 de pain (catégorie E), au lieu de 2 k. 100.

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES POUR LA CHAMBRE DE MÉTIERS DE SEINE-ET-OISE

Nous rappelons les conditions nécessaires pour être porté comme électeur sur les listes électorales pour la Chambre des Métiers, lors de la révision annuelle qui sera close le 19 Avril 1947.

Conditions générales. — 1^o Etre inscrit sur les listes électorales politiques;

2^o Etre âgé de 25 ans révolus, au plus tard le 21 avril 1947, inclus;

3^o Avoir une ancienneté de 3 ans, apprentissage compris, dans une des professions dénommées dans le décret instituant la Chambre de Métiers de Seine-et-Oise.

Conditions particulières. — Sont électeurs dans le premier groupe (artisans-maîtres), les personnes définies par la loi du 17 mars 1934, complétée par le décret-loi du 2 mai 1938.

Sont électeurs dans le deuxième groupe (compagnons), les auxiliaires du métier se différenciant, d'une part, des apprentis, d'autre part, des membres de la famille du maître-artisan. Ce sont des ouvriers accomplis possédant la connaissance complète du métier.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire inscrire avant la date limite à la Mairie, 2^e bureau.

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES POUR LES CONSEILS DE PRUD'HOMME

Le livre IV du Code du Travail prévoit que les listes électorales prud'homme sont révisées chaque année. Cette période de révision sera terminée le 19 avril 1947.

La jouissance du droit de vote est accordée aux personnes qui remplissent les conditions suivantes :

Conditions générales. — 1° Etre inscrit sur les listes électorales politiques;

2° Etre âgé de 25 ans révolus, au plus tard le 21 avril 1947;

3° Avoir une ancienneté de trois ans, apprentissage compris, dans une des professions dénommées dans le décret instituant le Conseil de Prud'homme.

Conditions particulières à chaque groupe. —

a) *Premier groupe.* — Sont électeurs ouvriers : Les ouvriers, les chefs d'équipe ou contremaîtres prenant part à l'exécution matérielle des travaux industriels et les chefs d'atelier de famille travaillant eux-mêmes;

b) *Deuxième groupe.* — Sont électeurs employés : Les employés de commerce et d'industrie et les contremaîtres ne remplissant que des fonctions de surveillance ou de direction;

c) *Troisième groupe.* — Sont électeurs patrons : Les patrons occupant pour leur compte un ou plusieurs ouvriers ou employés, les associés en nom collectif, ceux qui gèrent ou dirigent pour le compte d'autrui une fabrique, une manufacture, un atelier, un magasin, une mine et généralement une entreprise industrielle ou commerciale quelconque, les présidents des conseils d'administration, les administrateurs délégués, les ingénieurs et chefs de service, tant dans les exploitations minières que dans les diverses industries.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire inscrire avant la date limite à la Mairie, 2° Bureau.

LESSAY ET WITTENHEIM FILLEULES DE SAINT-CLOUD

Dans sa séance du 22 janvier 1947, le Conseil Municipal a décidé d'accorder un secours de 100.000 francs à chacune des communes sinistrées, filleules de Saint-Cloud : Lessay (Manche) et Wittenheim (Haut-Rhin).

Nous ne croyons pas inutile de signaler à nos concitoyens que par lettre du 18 mars 1947, M. le Maire de Lessay a adressé, tant en son nom qu'en celui de sa commune tout entière, ses chaleureux remerciements, en nous assurant de toute sa reconnaissance et de sa vive gratitude.

De son côté, M. le Président de l'Association des sinistrés de Lessay a fait parvenir la lettre suivante :

Lessay, le 19 Mars 1947.

MONSIEUR LE MAIRE,

Monsieur le Maire de Lessay me fait part de la nouvelle générosité du Conseil Municipal de Saint-Cloud, en faveur de nos sinistrés.

En leur nom, je vous prie de bien vouloir accepter notre plus grande gratitude pour ce geste de bonté que Saint-Cloud vient de renouveler.

Vous remerciant personnellement, je vous demanderai de bien vouloir transmettre à tous les Membres de votre Conseil Municipal, mes remerciements les plus sincères, en attendant le jour où je pourrai, de vive voix, m'acquitter de cette dette sacrée.

Veillez croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments distingués.

René LECOQ,

Président de l'Association des sinistrés de Lessay.

M. le Maire de Wittenheim a aussi adressé tous ses remerciements par lettre en date du 26 mars 1947, que nous reproduisons ci-après :

Wittenheim, le 26 Mars 1947.

MONSIEUR LE MAIRE ET CHER COLLÈGUE,

J'ai reçu avec un grand plaisir votre honorée du 12 courant, m'annonçant que le Conseil Municipal de votre ville a décidé d'accorder à notre commune un secours de 100.000 francs, renouvelant ainsi son généreux geste de l'année dernière.

Croyez que ce geste contribuera largement à consolider les liens d'une amitié durable entre nos deux villes, en affirmant la volonté bien nette de votre ville de venir en aide par tous ses moyens à une commune d'Alsace ayant si cruellement souffert de la guerre et de l'annexion.

Je suis sûr d'être l'interprète de tous mes administrés en vous assurant de leur profonde reconnaissance envers leurs compatriotes de Saint-Cloud, et soyez persuadé que nous saurons apprécier à sa juste valeur votre noble geste de solidarité.

Lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, je ne manquerai pas de lui annoncer cette heureuse nouvelle, prouvant une fois de plus l'intérêt que vous témoignez à notre commune.

Veillez recevoir les plus sincères remerciements de la Municipalité de Wittenheim ainsi que de notre population, remerciements que je vous prie de bien vouloir exprimer à votre Conseil Municipal. Je me porte garant que les fonds dont Wittenheim a été doté par votre ville seront employés dans l'intérêt de tous nos sinistrés, et que le nom de Saint-Cloud restera toujours pour nous le souvenir d'un généreux donateur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire et Cher Collègue, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire, (signé : illisible).

DISPENSAIRES

Nous donnons ci-dessous, quelques chiffres qui disent l'activité des Dispensaires tenus par les Sœurs Servantes du S. C., boulevard de la République et 11, rue Albert-1^{er} (Les Coteaux), pendant l'année 1946 :

Dispensaire, boulevard de la République :

605 malades ont été soignés à domicile;

4.738 visites ont été faites;

484 personnes ont été soignées au dispensaire;

3.697 soins ont été donnés.

Dispensaire des Coteaux :

371 malades ont été soignés à domicile;

6.835 visites ont été faites;

516 personnes ont été soignées au dispensaire;

4.219 soins ont été donnés.

Chaque mois, deux séances de pesée pour 26 à 30 nourrissons.

Chaque semaine, trois séances de rayons ultraviolets.

COLONIE DE VACANCES

On nous signale que des billets de souscription sont mis en vente au profit de « Colonie de Vacances de Saint-Cloud ».

Nous tenons à préciser qu'il ne s'agit nullement de la colonie de vacances municipale de Charbonnière.

Le prochain numéro du *Bulletin Municipal* donnera toutes indications utiles sur les conditions d'admission des enfants de Saint-Cloud à la Colonie de Charbonnière. On peut, dès maintenant, s'adresser au Service Social, à la Mairie.

AVIS ET COMMUNIQUES

AMICALE DES ANCIENS ELEVES DES ECOLES LAIQUES

L'Amicale des Anciens Elèves des Ecole Laiques donnait, les 22 et 23 mars dernier, deux séances récréatives qui ont obtenu le plus complet succès. La Salle des Fêtes de la Maison de la Culture Populaire était trop exiguë pour recevoir toutes les personnes qui auraient été désireuses de venir applaudir notre nouveau groupe théâtral et les enfants de nos écoles. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'ont pu assister à ces spectacles ou qui n'ont pu obtenir que des places debout : une troisième séance aurait été nécessaire et nous en tiendrons compte pour l'organisation de nos futures représentations.

Du programme, détachons pour les scolaires la *Noce à Tonnette*, bel ensemble costumé, parfaitement mis au point. Nous ne saurions trop remercier nos artistes amateurs qui ont su, aussi bien dans la *Paix Chez Soi*, de Courteline, que dans *Un Ami de Jeunesse*, d'E. Sée, dégager la finesse de ces deux pièces sous leurs aspects comiques.

**

GROUPEMENT SPORTIF CLODOALDIEN (Ancien Tennis-Club de Saint-Cloud)

Le Groupement Sportif Clodoaldien rappelle à ses membres et ses amis qu'il organise, pour le 20 avril 1947, à la Maison de l'Education Populaire, 26, rue Dailly, de 17 heures à minuit, une soirée de gala, avec présentation de films sportifs, suivie de sauterie.

Inscriptions et renseignements auprès de M. A. J. COUCKE, 121, rue des Tennerolles, Saint-Cloud, MOL. 46-87.

Les membres honoraires (cotisations 200 francs), jouissent de l'entrée libre au club et en particulier, bénéficient de l'entrée gratuite à la soirée du 20 avril.

Buffet froid.

**

AMICALE DU CENTRE

Les représentations des 28 et 30 mars, en soirées et en matinée, de la très amusante comédie *Gai! Marions-Nous!* de Germaine ACREMANT, données Salle des Fêtes de la Maison de la Culture Populaire, ont été parfaitement réussies.

La troupe des brillants acteurs-amateurs constituant « Les Compagnons de Saint-Genest », a obtenu le succès qu'elle méritait et les applaudissements chaleureux qu'elle a recueillis ont marqué la satisfaction unanime d'un public de choix.

Nous tenons à renouveler toutes nos félicitations à chacun des acteurs : Mmes Noëlle DELAHAYE, Marise LEVIS, Marie-Claude GODIN, Simone LEPOURRY, Madeleine BREVET, Liliane THYCEM et MM. Daniel DELAHAYE, René MONNIER, Paul MASSARD, Jean MOUCNE, Maurice LECLERC, Georges CLÉMENT, Jacques FRANTZEN, qui ont tenu leur rôle, sous tous les rapports, d'une façon magnifique.

Rendons hommage également au metteur en scène, M. P. Y. DEFREYMONT; aux décorateurs, MM. DECA et P. LECAT, ainsi qu'au tout dévoué directeur, M. E. TAQUET.

Souhaitons enfin qu'à une prochaine manifestation artistique de ce genre, un public, plus nombreux encore, vienne à nouveau les acclamer.

Le Président : A. BENOIT.

**

CINÉ-CLUB DE SAINT-CLOUD

C'est devant une nombreuses assistance que le Ciné-Club de Saint-Cloud a donné sa première séance à la Maison de l'Education Populaire, en représentant *Goupy Mains Rouges*, grand prix du Cinéma Français 1944, réalisé par J. BECKER.

Tout en mettant chacun à son aise, notre ami CONSTANTIN s'est acquitté avec bonheur de mener à bien les débats.

PROCHAINS PROGRAMMES :

15 AVRIL, Maison de l'Education Populaire, 26, rue Dailly, à 20 h. 45 : *Les Révoltés du Bounty*, de F. LLYOD, avec Ch. LAUGHTON, C. GABLE, etc. Documentaire. Débats.

29 AVRIL, Maison de l'Education Populaire, 26, rue Dailly, à 20 h. 45 : *Les Anges du Péché*, de R. BRESSON. Scénario du R. P. BRUMBERGER. Dialogue J. GIRAUDOUX. Documentaire. Débats.

Nous avons pressenti à cet effet le R. P. BRUMBERGER qui viendra animer la discussion.

UN GRAND GALA CHORÉGRAPHIQUE

Mademoiselle Hélène AVNA, élève favorite de la PAVLOWA, donnera son gala chorégraphique annuel, le dimanche 27 avril, à 14 h. 30, au Théâtre des Champs-Élysées, 16, avenue Montaigne, à Paris. Il n'est plus besoin de faire l'éloge des Galas AVNA, auxquels accourent tous ceux qui, dans Paris, s'intéressent aux plus belles manifestations d'art chorégraphique. Nos concitoyens ne manquent donc pas d'assister à cette brillante matinée.

L'orchestre de cinquante musiciens sera dirigé par le sympathique M. DENIS, élève de Louis FOURESTIER, chef d'orchestre de l'Opéra.

Les billets se retiennent à la Maison de l'Education Populaire, 26, rue Dailly, de 10 heures à 12 heures et de 14 h. 30 à 18 heures, tous les jours, sauf le lundi.

**

ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCÉE DE SAINT-CLOUD

Rugby

Nous avons déjà fait part des brillants succès remportés par cette jeune équipe. Elle vient d'achever brillamment la saison en remportant à Vierzon une belle victoire sur l'excellente équipe de l'Ecole Nationale Professionnelle de Vierzon et devient ainsi championne de l'Académie de Paris.

A noter que les « Vierzards » étaient détenteurs du titre depuis la création des championnats académiques. Le match, très disputé, fut gagné par 6 à 0. Un essai marqué par NAVARRE, le capitaine de l'équipe et un autre par le joueur DUCHON-DORIS.

Nos félicitations à tous et particulièrement à l'entraîneur, M. GONON, dont la science et le dévouement furent pour beaucoup dans la série de victoires remportées durant cette saison.

**

LES COMBATTANTS VOLONTAIRES

La section de Saint-Cloud et du canton de Sèvres, de la Fédération Nationale des Combattants Volontaires des guerres 1914-18, 1939-45, des T. O. E. et des Forces de la Résistance, s'est réunie en Assemblée générale, le dimanche 23 mars dernier, à la Mairie de Saint-Cloud, sous la présidence de Robert FINELLE, président en exercice.

Après que le président eut battu énergiquement le rappel pour un rassemblement massif autour de la dalle sacrée, à l'Arc de Triomphe, où la Fédération ranimera la flamme, le dimanche 13 avril, à 18 heures, l'ordre du jour ayant appelé le renouvellement du bureau pour l'année 1947, FINELLE déclare ne pas se représenter comme président, arguant de ses occupations absorbantes et de son éloignement constant en province. HARDOUIN voudrait aussi remettre son mandat de secrétaire pour des motifs de surcroît de travail et de santé précaire.

Néanmoins, la confiance envers les intéressés ayant été votée à l'unanimité, les élections ont donné les résultats suivants : Président d'honneur : R. FINELLE, président actif : M. HOUEL; secrétaire général : R. HARDOUIN; adjoint : P. BLARY; trésorier général : A. LE STANC; adjoint : M. DENIER, porte drapeau : HUET; suppléant : DUBEAUX.

Ainsi constitué, le bureau espère animer davantage la section par des manifestations locales susceptibles de la rendre plus brillante et plus prospère.

**

U. N. C.

La section a célébré dans l'intimité, le jubilé du Président FIAT, en déléguant auprès de lui son Conseil d'Administration.

Au cours d'une cérémonie toute intime à laquelle avaient tenu à assister les camarades GABUAUD et LEROY, du Bureau National, un modeste souvenir fut offert à notre Président, en reconnaissance des longs et dévoués services qu'il a rendus à la section pendant ses 25 ans de présidence.

**

Réunie en Assemblée générale, le 23 mars, la Section a élu Président par acclamations, M. BÉRANGER. Le Président FIAT étant nommé Président d'Honneur.

Le Conseil d'Administration a ensuite constitué comme suit son bureau pour 1947 :

Vice-Présidents : MM. POSTE, MAILLET, TRÉFFOT.

Trésorier : M. CARRETTE.

Secrétaire : M. LAFONT.

Histoire de Saint-Cloud

(Suite)

Saint-Cloud sous Marie-Antoinette

1785 - 1790

Ce séjour de la famille royale à Saint-Cloud avait duré du 30 août au 10 octobre. Les dépenses de la Maison du Roi pendant le voyage de Leurs Majestés et de Monseigneur le Dauphin (non compris le service de la bouche), se montèrent à 128.863 livres 14 sols. Les plus gros frais provenaient des bougies et de la cire jaune dont la dépense s'éleva à 50.812 livres à laquelle il faut ajouter 5.824 livres de chandelle et terrines de lumière et 6.861 livres pour « l'éclaircissement du château et dépendances, du village et du pont ». Le chauffage entrainait pour une grande part dans cette somme : sur l'état des dépenses, on lit : bois 16.224 livres, fagots 3.096 livres, charbon 15.095 livres. En outre, le concierge du château réglait un certain nombre de dépenses annexes dont le total se montait à 65.000 livres.

Marie-Antoinette ne séjourna dans sa demeure de Saint-Cloud ni en 1786 ni en 1787, en raison d'importants travaux que l'architecte Mique effectua au château. Le printemps 1788 ramena à Saint-Cloud toute la joyeuse rumeur et la libre gaieté qu'y entraînaient les séjours de la Reine. Elle s'y installa pour un mois, le 15 mai, venant de Versailles. Comme en 1785, Marie-Antoinette profita de la salubrité de l'air de Saint-Cloud, selon ses propres termes, pour y faire vacciner son second fils, le duc de Normandie, futur Louis XVII (1). De même que pour son frère aîné, ce fut une véritable cérémonie qui se déroula devant la famille royale et pour laquelle on avait convoqué les premiers médecins du royaume.

1789, la convocation des Etats-Généraux, la prise de la Bastille, la nuit du 4 août, l'anxiété grandissante éloignèrent des esprits la pensée d'un séjour à Saint-Cloud. L'heure est passée des joyeuses vacances dans le parc enchanteur. Les gazettes ne parlent même pas de la fameuse fête de septembre; les Parisiens auraient-ils oublié leur foire de prédilection à préparer les tragiques journées d'octobre ? Seule, la comtesse d'Artois se rendit dans sa maison de Saint-Cloud, le 10 juin; elle se proposait d'y passer la belle saison, mais le 9 septembre, elle avait déjà quitté la France pour rejoindre le comte d'Artois à Turin; elle séjourna ensuite à Klagenfurt où elle mourut en 1806.

Ramenée de force à Paris, le 6 octobre 1789, la famille royale jusque-là toujours habituée aux larges espaces, aux palais entourés de vastes parcs, qu'ils se nomment Versailles, Fontainebleau ou Saint-Cloud, souffre cruellement de sa réclusion aux Tuileries et dès lors, son suprême désir, sera de retourner à Saint-Cloud où elle espère également que la surveillance exercée sur elle sera un peu moins tyrannique qu'à Paris. Un écho de ce désir se fait entendre dès janvier 1790 dans une lettre écrite par Madame Elisabeth à son amie la marquise de Bombelles : « Nous ne sortons que dans Paris mais je ne serais pas étonnée que l'on nous envoyât faire un tour à Saint-Cloud... » Quelques mois plus tard, Marie-Antoinette communique à Joseph II son projet et son espérance de se retremper dans le calme d'une résidence qui lui est si chère : « Je crois qu'on va nous laisser profiter du beau temps en allant quelques jours à Saint-Cloud qui est aux portes de Paris. Il nous est absolument nécessaire pour nos santés de respirer un air plus pur et plus frais. » On commence

en effet à préparer les détails du déplacement de la famille royale, déplacement qui n'aura d'ailleurs rien de commun avec les séjours d'autrefois où un millier de personnes, courtisans et officiers accompagnaient le Roi et la Reine.

Le 4 juin, Louis XVI et Marie-Antoinette s'installaient à Saint-Cloud pour y séjourner jusqu'au 3 novembre mais tout en faisant de nombreuses allées et venues avec Paris. Ainsi que Marie-Antoinette l'écrivait à son frère, il fallait inspirer confiance au peuple et lui permettre de voir régulièrement son Roi. Durant tout cet été, à Saint-Cloud, les souverains avaient banni de leurs habitudes tout souci d'étiquette et de représentation. On avait d'ailleurs réduit le nombre des serviteurs et décidé que Leurs Majestés mangeraient avec les dames et les grands officiers qui seraient du voyage. La duchesse de Tourzel, gouvernante des Enfants de France, évoque dans ses mémoires ce séjour à Saint-Cloud pendant la Révolution : le comte et la comtesse de Provence y venaient souper tous les soirs et s'en retournaient coucher à Paris. Le Roi ne voulut recevoir aucune dame étrangère au service; il dînait et soupait tous les jours avec les personnes qui étaient du voyage et faisait une partie de billard après souper. Il se plaisait à Saint-Cloud à cause de la plus grande liberté dont il jouissait; de plus, la Reine pouvait recevoir facilement les personnes qui lui étaient agréables. La duchesse de Fitz-James et la princesse de Tarente qu'elle affectionnait particulièrement, y venaient fréquemment. Madame Campan faisait elle aussi partie de cette petite cour de Saint-Cloud. Fille d'un premier commis aux Affaires Etrangères, elle avait été lectrice de Mesdames, filles de Louis XV, puis elle fut attachée à la personne de Marie-Antoinette comme première femme de chambre.

Le Roi et la Reine pouvaient en effet se sentir à Saint-Cloud un peu plus libres qu'à Paris; la surveillance y était relâchée. Louis XVI avait obtenu de sortir sans gardes et de n'être accompagné que par l'aide de camp de M. de La Fayette. La Reine et le Dauphin en avait chacun un auprès d'eux. Chaque jour, de 4 heures jusqu'à 8 ou 9 heures du soir, les souverains avaient l'habitude de sortir se promener dans le parc ou dans les environs immédiats de Saint-Cloud. Cette liberté relative dont il jouissait aurait-il donné un moment au Roi l'idée de s'enfuir ? Peut-être en a-t-il été tenté. Madame Campan le raconte et nous expose son anxiété, un soir de juin, où à 9 heures et demie du soir, ne voyant pas rentrer la famille royale, elle crut un moment à leur départ.

En cette fin de juin, ce n'était d'ailleurs pas des préparatifs de fuite que la Reine organisait avec soin, mais la perspective d'une entrevue avec Mirabeau. Le député d'Aix, célèbre par la puissance de son éloquence et par l'étendue prodigieuse de ses connaissances, chercha vers cette époque à se rapprocher de la Cour tout en ménageant sa popularité. Par l'intermédiaire du comte de La Marck, une entrevue tenue soigneusement secrète lui fut aménagée avec la Reine. Elle eut lieu dans le parc de Saint-Cloud, le 3 juillet au petit matin. Quelques heures après cet entretien, Marie-Antoinette écrivait à Mercy-Argenteau l'impression favorable qu'elle en avait retirée tout en laissant poindre l'émotion et le trouble que lui avait causé ce rendez-vous capital à ses yeux sur la tournure des événements révolutionnaires. La mort de Mirabeau, quelques mois plus tard, brisa net toute tentative de réconciliation entre Louis XVI et l'Assemblée et arrêta toutes les conséquences possibles qui eussent pu découler de cette entrevue.

En dépit des visites fréquentes à Paris de la famille royale, le mécontentement grandissait dans le peuple. Le 2 septembre, il y eut des manifestations pour le

(1) Le premier Dauphin mourut en 1789.

retour du Roi. 40.000 hommes et femmes se portèrent en masse aux Tuileries et hurlèrent autour de l'Assemblée; La Fayette et la Garde Nationale durent intervenir pour dissiper les manifestants. Sous le titre d' « Adresses aux Dames parisiennes, ou le Voyage à Saint-Cloud », parut un violent appel aux femmes de Paris afin qu'elles ramenassent Marie-Antoinette de Saint-Cloud : « Allons, Mesdames les Parisiennes, du courage, morbleu ! La patrie est encore plus que jamais en danger ! Rappelez-vous ce mâle courage, cette intrépidité, cette fermeté qui, il y a un an aujourd'hui, vous ont armés de piques, de fusils et même de canons... Ventre-saint-gris ! Allons, réveillez-vous ! Faites pour la deuxième fois briller le courage, l'honneur et l'indépendance de la vertu des amazones parisiennes ! Partez, allez trouver votre Roi ! Rappelez-lui l'histoire malheureuse de son ancêtre Henri III !... » *L'Ami du Peuple*, de Marat, ne resta pas en arrière et publia quelques semaines plus tard une non moins véhémement protestation.

Cédant peut-être autant aux caprices du temps qu'aux menaces populaires, la famille royale rentra à Paris, le 3 novembre. Elle quittait, après quelques mois de détente, une ultime fois ce lieu de prédilection, cadres d'heures paisibles et heureuses. L'année suivante, en avril 1791, Louis XVI avait manifesté le désir de retourner à Saint-Cloud; tous les préparatifs étaient faits, mais au moment où la berline royale allait s'ébranler dans la cour des Tuileries, le peuple de Paris, aidé de la Garde Nationale, s'opposa à ce que le Roi quittât la capitale.

Ici se clôt un nouvel épisode de l'histoire du domaine de Saint-Cloud. Période qui ne dura que 5 ans, mais le souvenir de cette malheureuse Reine y demeura

fortement attaché; souvenir glorieux des années 1785-1789, souvenir poignant des derniers voyages de 1790. Désormais, l'histoire de Saint-Cloud va traverser une phase troublée et l'ancienne demeure royale, livrée à elle-même, ne sortira pas sans dommage de la période révolutionnaire.

H. KRANTZ-MANONCOURT,

Chargée de Mission à la Direction des Beaux-Arts.

ÉTAT CIVIL DU MOIS DE MARS 1947

NAISSANCES

Hainaut Arlette, Germaine. — Mathias Gilles, Henri. — Thorel Liliane, Jeanne. — Guillin Patrick, Paul, Edmond. — Jouet Christine, Rolande, Marie. — Lajotte Christiane, Berthe. — Boucher Joëlle, Graziella. — Forest Gérard, François. — Brisset Madeleine, Marie, Marguerite. — Auvray Michel, Alexandre. — Gaye Marie, Madeleine, Colette. — Marchant Bernadette, Solange, Paulette. — Bouche Joëlle, Suzanne, Constance, Laure. — Guerrier Jean, Luc. — Le Breuil Claude, Jean, Georges. — Enters Marc, Louis, Raoul. — Duval Christiane, Madeleine, Estelle. — Barazzoni Suzanne, Dominique. — Carmine, Chantal, Jeannine. — Jourdain Michel, Jacques. — Jousset Christian, Paul, Louis, René. — Godefroy Jean, Jacques, Armand, André, Hippolyte. — Porta Alain, Alix. — Bourgeois Annie, Michèle. — Claude Patrick. — Plancheneau Françoise, Marthe, Claude. — Arriat Gérard, Georges. — Taillefer Liliane, Mauricette. — Clavière Danièle, Madeleine, Marie. — Bernard Jean, Pierre. — Lesieur Annick, Françoise. — Bregend Danielle, Marcelle, Christiane. — Enault Michèle, Marthe, Marguerite, Monique. — Le Bougueneuc Jean, Claude. — Marrache Evelynne, Danielle. — Chapedelaine Marc. — Delaire Henri, Claude. — Besnard Jean, Paul. — Courtois Nicole, Marie, Thérèse, Suzanne, Georgette. — Arslanian Virginie. — Descroix Jean, Jacques, Maurice. — Davout Christiane, Aimé. — Dirks Bernard, Marie, Jean, Raymond. — Fresne Henriette, Jeanne. — Daire, Claude, Philippe. — Daire Nicole, Lydia. — Poulain Monique, Marguerite. — Raglin Gérard, Etienne. — Quilliot Raymond, André. — Ducerf Françoise, Denise. — Torrent José. — Fehrenbach Michel, Charles. — Sistac Anniek, Claudette. — Bahri Rira. — Burel Jacques, Frédéric. — Hertoux André, Maurice, Jacques. — Champenois Christiane, Renée. — Derrien Daniel, Georges, Yves. — Faurie Jean, Pierre, Firmin. — Vieuxble Isabelle, Yvonne. — Prost André, Paul, Robert. — Vallée Gérard. — Maloberti Paulette, Clémentine. — Surateau Bernard, François, Paul. — Haury Danièle, Simone. — Segurier Philippe, Michel. — Kiekens Jacques, Arthur. — Durand Monique. — Moricard Christiane, Gisèle. — Salome Jean, Louis, Henri. — Roche Alain, Joël. — Veyron Catherine, Marie, Josée. — Staehle Guy, Raymond, Victor. — Lavenot Alain, Roger. — Allardi François, André, Charles. — Le Ny André, Jean. — Barbin Jean-Pierre.

DECES

Morel, mort-né. — Adler Rudolf, 56 ans. — Bouzy Marcel-Eugène, 53 ans. — Torre Joseph-Antoine, 53 ans. — Bareil Mathilde-Rose-Jeanne-Marie, veuve Pages, 80 ans. — Tybursky, mort-né. — Janowska Bronilawa, femme Tybursky, 40 ans. — Chevrier Marie-Louise, veuve Louis, 80 ans. — Guilloux Marie-Anastasie, 81 ans. — Clerget Louise-Maria, veuve Boutefrov, 68 ans. — Moguez André-Noël, 2 ans 21/2. — Collin René, 24 ans. — Laroche, mort-né. — Pro Jeannine-Madeleine, 19 ans. — Laas Henriette, veuve Peccaud, 77 ans. — Allaire, mort-né. — Laurent Marie-Anne, 68 ans. — Poujol Adeline, Victorine, veuve Stahl, 63 ans. — Huzuenin Eugène-Ernest, 81 ans. Morel Maria-Eugénie, femme Mout, 64 ans. — Ingles Marie-Paule, femme Sels, 44 ans. — Moulinais Bernard-Maurice, 15 jours. — Galmiche Clément, 19 ans. — Lebel Henriette-Léonie-Pauline, veuve Bousard, 67 ans. — Jamin Jacques, 15 jours.

MARIAGES

Paul, Henry, Georges Juving et Marguerite, Alice Huard. — Doremus Jacques, Achille, Victor et Odette, Marguerite Seron. — Gonin Marc, François et Madeleine, Hélène Guignard. — Gondouin Pierre, Etienne, Henri et Suzanne, Marie Chartier. — Diederich Georges, Jean et Paulette, Marie, Thérèse Hopsort. — Beneteaud Jacques, Michel et Marie, Thérèse Guéguen. — Legrand Albert, Charles et Cécile, Marie, Antoinette Varoquier. — Quatresols Roger et Cécilia, Marthe, Agnès Molter. — Twining Charles, William et Sina Jacqueline, Angèle, Alice. — Carpentier Jacques, Fernand, Victor et Madeleine, Louise, Elisabeth Veyrenc. — Ormand Marcel, Jean, Marie et Mireille, Esilda Musetti. — Motti Robert, Henri et Gisèle, Marcelle, Honorine Lanoë. — Sarica Romano, Antonio et Gouzy Lucienne, Marcelle.

INAUGURATION DU CINÉMA MUNICIPAL

A l'occasion de l'inauguration du cinéma, récemment installé à la Maison de l'Education Populaire, 26, rue Dailly, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, la Municipalité organise trois représentations qui auront lieu les lundi 21, mardi 22 et mercredi 23 avril prochain, à 21 heures, et au cours desquelles seront projetés :

1° - Le film de la colonie de vacances de Charbonnière

2° - Un documentaire très intéressant sur St-Cloud film qui a été tourné tout récemment, qui met en valeur les beautés de notre ville et qui est destiné à notre ville-sœur Saint-Cloud, dans le Minnesota (U. S. A.).

3° *La délicieuse comédie gaie*
“ EVE A COMMENCÉ ”

avec Deanna DURBIN, Charles LAUGHTON
 Robert CUMMIN

**

La population clodoaldienne est cordialement invitée à ces représentations gratuites. Des billets d'entrée seront délivrés à partir du 15 avril, dans la limite des places disponibles (200 par séance) par la Mairie (6° bureau). Toute personne non munie de billet ne pourra être admise.